

entreprises, où fonctionne une équipe efficace du contrôle interne, ce n'est pas seulement la direction qui est rassurée, mais les vérificateurs extérieurs sont en mesure d'exécuter un meilleur travail.

M. MUIR (*Lisgar*): Tous les ministères vous fournissent-ils habituellement ce contrôle interne?

M. HENDERSON: Non, les sociétés de la couronne ont donné l'exemple. Quelques-uns des plus importants ministères l'ont, mais il s'agit, monsieur Muir, d'une question mêlée aux efforts du Conseil du Trésor pour décentraliser l'autorité vers les ministères, conformément aux recommandations de la Commission Glassco et j'ai dit—le secrétaire du conseil du Trésor, M. Davidson est parfaitement d'accord—que j'espérais qu'en attribuant des responsabilités beaucoup plus grandes aux sous-ministres, on renforcera aussi la méthode actuelle de contrôle interne où elle existe ou qu'on ajoutera un ou deux fonctionnaires pour exécuter ce travail à l'avenir.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a l'impression que c'est une très importante observation que vous venez de faire et si le Comité souhaite en différer l'étude jusqu'à ce que nous en arrivions aux rapports de 1964-1965, nous pourrions l'examiner plus à fond.

M. HENDERSON: Nous en parlerons dans les deux rapports parce que c'est un sujet que je vous signale chaque année.

Maintenant, au sujet de l'assistance-chômage, nous en avons parlé dans les rapports précédents et, comme je le disais, nous avons traité de la question en 1964 et en 1965.

Le dernier développement fut une suite de pourparlers dont j'ai parlé, entre les représentants fédéraux et provinciaux, au mois de janvier 1966, et, de plus, la mention qui fut faite dans le discours du trône.

Comme je l'ai dit, on nous informe que le ministère de la Santé et du Bien-être social et le ministère de la Justice sont à rédiger un projet de loi. M. Gilhooly, mon directeur chargé de ce secteur, m'accompagne aujourd'hui et je suis sûr que nous pourrions vous donner les renseignements additionnels que vous pouvez désirer.

Numéro 5, Constatations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement: Comme je l'ai dit plus tôt, j'ai préparé conformément à vos instructions, un compte rendu à l'alinéa 7 de mon rapport de 1965 et je crois que nous serons plus en mesure d'en discuter quand nous arriverons à cet alinéa.

Concernant la forme et la teneur du Budget des dépenses, un sous-comité du Comité précédent en a fait une étude et a formulé une série de recommandations. Vous constaterez que a), que je pourrai expliquer plus tard, a été mis à exécution et qu'un point minime de c) a été appliqué. Pour ce qui a trait à b) on n'a rien fait encore, pas plus que pour les autres points énumérés à c).

Je le signale au haut de la page 5; la recommandation d'inclure les données financières touchant les sociétés de la Couronne et autres organismes d'État soit incluse dans le détail des services au Livre bleu du Budget des dépenses n'a pas été mise à exécution. Vous demandiez en même temps dans votre rapport qu'on explique dans le Livre bleu les principales augmentations projetées des cadres comparativement à l'année précédente par rapport à l'année en cours.